

# Hérémence Contact



Décembre 2016



Photo: Philippe Nendaz



Photo: Martelle Dayer

# Sommaire

<b>1 – Le mot des Présidents</b>	<b>2</b>
<b>2 L'administration de la Commune en 2016-17</b>	<b>4</b>
2.1 Généralités	4
2.2 Sécurité	11
2.3 Ecoles	13
2.4 Santé	15
2.5 Trafic et équipements	16
2.6 Aménagement du territoire	24
2.7 Economie – Tourisme	26
2.8 Finances	33
<b>3 – Citoyens à l'honneur en 2016</b>	<b>35</b>
3.1 L'accueil des nouveaux habitants	35
3.2 Jubilaires	35
3.3 Majorité civique	36
3.4 Mérites sportifs et culturels	38
<b>4 – Divers</b>	<b>41</b>
4.1 <i>Montagn'art</i>	41
<b>5 – Sociétés locales</b>	<b>43</b>
<b>6 – Mémento</b>	<b>44</b>



**VAL D'HÉRENS**  
SOURCE D'ÉNERGIES

Hérémence  
european energy award



## Le Mot du Président des législatures 2009-2016

Durant mes 16 années au sein de l'Exécutif communal d'Hérémence, en particulier durant les 8 années de présidence, j'ai eu l'honneur, la fierté et le plaisir de servir ma commune et ses habitants.

Je tiens à remercier les différents collègues élus côtoyés durant ces 4 législatures pour cet engagement partagé à servir les intérêts d'une collectivité. Je souhaite plein succès à la nouvelle équipe qui poursuit le travail. Je suis confiant dans l'avenir que nos nouveaux élus proposeront de dessiner pour qu'il fasse toujours bon vivre à Hérémence.

Merci au personnel communal pour son dévouement et son implication dans le bon déroulement des tâches publiques. Nos collaboratrices et nos collaborateurs sont les rouages essentiels des prestations fournies à nos citoyens.

Merci aux intervenants occasionnels, que ce soit pour un job d'été, la participation à une commission communale, l'embellissement des hameaux ou autres. Ils apportent ce petit « plus » qui n'est pas remarqué lorsqu'il existe mais qui est déploré lorsqu'il n'existe pas.

Merci enfin à la population hérémensarde pour son intérêt à la cause publique et son implication dans la vie associative de nos villages. Cela représente l'une des richesses d'Hérémence que j'ai plaisir à saluer.

Offrir de son temps et de son énergie pour les Hérémensardes et les Hérémensards! C'est ce à quoi s'engagent vos élus. Mais c'est ce à quoi concèdent également leurs proches. Mes remerciements s'adressent finalement à eux... et à ma famille plus particulièrement.



Régis Bovier

## « Chronique d'une législature annoncée »

Chers jeunes, moins jeunes, aînés, familles de notre Commune d'Hérémece,

Certains le voulaient ou l'espéraient, d'autres ont été surpris ou encore mis devant le fait accompli. Il en est probablement de celles et ceux que la politique indiffère voire agace ; quoi qu'il en soit, me voici votre présidente pour quatre ans !

Des responsabilités j'en ai assumées, qu'elles fussent ou soient encore familiales, professionnelles et extraprofessionnelles. La responsabilité citoyenne, en revanche, c'est une première et non des moindres ! Je me retrouve à la première page d'un nouveau livre comme protagoniste avec dans mon sillage, et dans des rôles importants, six autres personnages-clés, tout un staff administratif, technique et opérationnel sur lesquels je sais pouvoir compter et dont les compétences me seront précieuses.

Avec mes collègues, nous avons quatre ans pour rédiger les chapitres d'un livre que l'on voudrait passionnant et utile, un livre qu'on n'aurait pas envie de lâcher, qui vous tiendrait en haleine, que vous recommanderiez et dont, peut-être, réclameriez la suite !

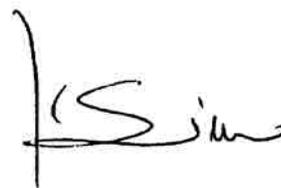
Pour l'heure, il n'est ni le lieu ni le moment de répéter un programme de campagne électorale ni d'élaborer des promesses qui pourraient se révéler vaines ou excessives. Laissez-moi apprivoiser la situation, m'informer, prendre le pouls, discuter, débattre et nous concerter.

Sans trahir l'intrigue, je peux cependant déjà affirmer qu'il se s'agira pas d'un conte « à dormir debout » ni d'un roman de science-fiction, encore moins d'aventures rocambolesques mais bien d'un ouvrage réfléchi, sur fond historique, émaillé d'actions fondées, dans le but de donner suite à vos aspirations et dans l'intérêt général. Il prévoit également un volet proactif afin de penser autrement le futur de la Commune.

Avec toute mon équipe, j'espère vous donner l'envie d'être attentifs à la conception de notre œuvre, d'en suivre les étapes. Nous vous encourageons à en parler avec leurs auteurs, à émettre des suggestions, à faire des remarques constructives. Son succès dépendra de nous mais aussi... de vous !

Alors sans plus tarder : au boulot !

Bien cordialement à vous tous !



Karine Siéro

– Décembre 2016 –

# L'administration de la commune en 2016/2017

## Généralités

### Le nouveau visage des autorités communales 2017-2020

Le week-end du 16 octobre 2016, 866 électeurs ont choisi les autorités communales pour la législature 2017-2020. Cela représente un taux de participation de 76.2 %, en diminution par rapport à l'élection communale précédente (84.4 %).

Une seule candidature ayant été déposée pour les fonctions du pouvoir judiciaire, Mesdames Sandra Schucan et Linda Beytrison ont été élues tacitement aux postes respectifs de juge et de vice-juge.

Le scrutin du 16 octobre 2016 a permis de désigner M<sup>me</sup> Karine Sierro ainsi que MM. Jean-Daniel Dayer, Marc-Antoine Genolet, Philippe Nendaz, Jean-Pierre Pralong, Ludovic Richiedei et Benoît Sierro comme membres du conseil communal.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, c'est par élection tacite que M<sup>me</sup> Karine Sierro a été portée à la présidence. Il en a été de même pour le nouveau vice-président, M. Benoît Sierro.

Les pouvoirs exécutifs et judiciaires pour la législature 2017-2020 se présentent donc comme suit :

**Présidente** : M<sup>me</sup> Karine Sierro

**Vice-président** : M. Benoît Sierro

**Conseillers** : MM. Jean-Daniel Dayer, Marc-Antoine Genolet, Philippe Nendaz, Jean-Pierre Pralong et Ludovic Richiedei

**Juge** : M<sup>me</sup> Sandra Schucan

**Vice-Juge** : M<sup>me</sup> Linda Beytrison



Les nouveaux élus

## Merci aux anciens élus

L'administration communale remercie tout spécialement les 5 élus qui ont quitté leur fonction à la fin décembre 2016. Si les tâches accomplies ne peuvent être résumées en quelques lignes, il sied de relever que :

- M. Charly Siéro s'est engagé durant 20 ans comme juge de commune et 17 ans à la chambre pupillaire ;
- M. Régis Bovier s'est engagé durant 16 ans au sein de l'exécutif communal dont 7 1/2 années comme vice-président et 8 ans en tant que président de commune ;
- M<sup>me</sup> Marielle Dayer s'est engagée durant 8 ans comme vice-présidente de commune ;
- M<sup>me</sup> Marie-Anne Levrand s'est engagée durant 8 ans comme conseillère communale ;
- M<sup>me</sup> Marylène Logean s'est engagée durant 4 ans comme vice-juge et 8 ans à la chambre pupillaire.

Nous les remercions pour le temps consacré à la collectivité et pour l'énergie mise à défendre les intérêts des citoyennes et citoyens d'Hérémece.

Nous leur souhaitons le meilleur dans la poursuite de leur chemin de vie.



Les anciens élus

## Organisation du Conseil et des commissions pour la législature 2017-2020

En ce début de législature, les membres de l'exécutif communal se sont réunis pour attribuer les différents dicastères et mettre en place les commissions s'y rattachant.

Ces dernières seront composées de 3 à 5 membres dans lesquelles siègeront plusieurs élus ainsi que des citoyennes et citoyens, sous la responsabilité de deux membres du Conseil communal.

	<b>Président(e) / Remplaçant</b>
<b>Administration – Gestion, finances</b>	Karine Sierro (KS) Jean-Daniel Dayer (JDD)
<b>Aménagements hydrauliques</b>	Karine Sierro Jean-Daniel Dayer
<b>Information et communication interne et externe</b>	Karine Sierro Jean-Daniel Dayer
<b>Vie sociale (villages, aînés, jeunesse, loisirs, sports)</b>	Karine Sierro Philippe Nendaz (PN)
<b>Sécurité civile – Feu – Dangers naturels</b>	Marc-Antoine Genolet (MAG) Jean-Daniel Dayer
<b>Tribunal de police</b>	Marc-Antoine Genolet
<b>Ecoles, petite enfance – UAPE</b>	Philippe Nendaz Benoît Sierro (BS)
<b>Formation professionnelle</b>	Philippe Nendaz Jean-Pierre Pralong (JPP)
<b>Culte – Affaires sociales – Santé</b>	Philippe Nendaz Ludovic Richidei (LR)
<b>Tourisme : stratégies locales et régionales</b>	Jean-Pierre Pralong Philippe Nendaz
<b>Tourisme – Culture : opérationnel</b>	Philippe Nendaz Jean-Pierre Pralong
<b>Bâtiments communaux – Energies</b>	Ludovic Richidei Jean-Pierre Pralong
<b>Taxations</b>	Ludovic Richidei
<b>Urbanisation – Remaniements Cadastre – Mensuration</b>	Ludovic Richidei Benoît Sierro
<b>Cours d'eau – Voirie Déchèterie – Environnement</b>	Ludovic Richidei Jean-Daniel Dayer
<b>Constructions</b>	Jean-Pierre Pralong Ludovic Richidei
<b>Patrimoine bâti</b>	Jean-Pierre Pralong Philippe Nendaz

**Agriculture – Forêts**Jean-Pierre Pralong  
Benoît Sierro**Travaux publics – Eau potable  
Eaux usées – Electricité**Jean-Daniel Dayer  
Benoît Sierro**Activités économiques**Benoît Sierro  
Jean-Pierre Pralong

Par ailleurs, des commissions spécifiques ont été mises sur pied, dans lesquelles siègeront des membres de l'exécutif communal, voire l'ensemble du Conseil selon les thèmes, pour traiter de sujets importants comme l'aménagement du territoire/ LAT (KS et tous les membres du Conseil), l'entrée Nord du village d'Hérémece (JDD / JPP), le site des Pyramides d'Euseigne (BS / JDD), les collaborations intercommunales (KS / BS), la restructuration des organes du tourisme et de la culture (PN / KS), la vision stratégique de la commune jusqu'en 2030 (KS et tous les membres du Conseil) et le retour des concessions hydrauliques (KS et tous les membres du Conseil).

La composition détaillée de toutes les commissions communales sera prochainement mise à jour sur le site internet de la Commune et affichée aux piliers publics.

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour œuvrer dans des commissions communales durant la législature écoulée ainsi que toutes celles qui s'engagent pour la législature 2017-2020 .



Photo: Philippe Nendaz

## Quelques nouveautés dans la vie de notre paroisse

En septembre 2016, l'évêché de Sion a nommé notre ancien vicaire, M. Laurent Ndambi, comme curé des paroisses de St-Martin, Mase, Vernamiège et Nax. Nous le remercions pour l'année passée au service de notre paroisse et lui souhaitons plein succès dans son nouveau ministère.

Pour épauler notre curé Vincent Lafargue, le diocèse a désigné deux Auxiliaires à temps partiel (50%), MM. Claude Pauli et Janvier Nginadio Muntima. Tous deux occupent la cure d'Hérémence.



Le père Pauli est né en 1968. Il a fait ses études de théologie à Fribourg avec une année de stage à Rive-Neuve auprès des cancéreux. Après avoir réalisé son diaconat à Genève, il a été ordonné prêtre en 1997 à la Basilique Notre-Dame de Neuchâtel. Il a débuté comme vicaire au Lignon. Il a été nommé ensuite à Satigny, à St-Joseph aux Eaux-Vives puis à Carouge, à chaque fois pour des périodes de 5 ans. Considérant les chanoines du St-Bernard comme sa famille spirituelle, c'est assez naturellement que, avec l'accord de Mgr Morerod, il a été accueilli en Valais par Mgr Jean-Marie Lovey. En été 2016, celui-ci l'a désigné Auxiliaire des paroisses d'Evolène, Hérémence et Vex mais aussi de la paroisse de Savièse.

L'abbé Janvier est né en 1968 en République Démocratique du Congo. Il a été ordonné prêtre en 1997. Après avoir travaillé dans son diocèse comme directeur spirituel puis recteur d'un foyer universitaire, il a officié comme secrétaire-chancelier de l'Evêché de Matadi. En 2003, il est arrivé en Suisse pour ses études de doctorat en Théologie à la Faculté de Théologie de Lugano. En 2014, il a rejoint le Val d'Anniviers pour apporter du soutien au curé en place. En été 2016, il a été nommé Auxiliaire des paroisses d'Evolène, Hérémence et Vex, et poursuit en même temps la rédaction de sa dissertation doctorale.

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de voir notre cure à nouveau habitée.

## Un nouvel assistant pour la police intercommunale

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, un nouvel assistant de sécurité publique (ASP) a pris ses fonctions au sein de la police intercommunale du Val d'Hérens, en remplacement de M. Pierre-Marie Praz. Il s'agit de M. Jérôme Bornet.

Avant son engagement, M. Bornet a travaillé comme agent de sécurité auprès de la police municipale de Nendaz.

Depuis son entrée en fonction, il seconde notre agent de police, M. Giovanni de Luca. Grâce à leurs compétences, ces derniers peuvent assurer un service de sécurité de qualité dans la Vallée.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Bornet.

## Nouvelle bibliothécaire



Après avoir modernisé la bibliothèque communale et scolaire d'Hérérence et après sept années de service auprès de la population hérémensarde et des élèves, M<sup>me</sup> Isabelle Micheloud a décidé de se consacrer à sa famille et à d'autres activités professionnelles.

Nous la remercions chaleureusement pour son travail très apprécié durant ces années. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de succès dans sa carrière professionnelle et personnelle.

M<sup>me</sup> Pauline Melly, titulaire d'un diplôme HES en information documentaire, a été engagée au mois d'août 2016 pour reprendre les tâches d'Isabelle. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la bibliothèque communale et scolaire d'Hérérence.

## Les votations fédérales et cantonales 2016

Cette année, ce sont 13 objets fédéraux et 2 objets cantonaux qui ont occasionné une convocation aux urnes en 4 week-ends différents.

### Votations fédérales du 28 février 2016:

– Initiative populaire sur la réforme de l'imposition du couple et de la famille

	Suisse	Hérérence
Participation	63.2 %	72.4 %
<b>Oui</b>	49.2 %	64.5 %
<b>Non</b>	50.8 %	35.5 %

– Initiative populaire sur le renvoi effectif des étrangers criminels

	Suisse	Hérérence
Participation	63.7 %	72.6 %
<b>Oui</b>	41.1 %	46.6 %
<b>Non</b>	58.9 %	53.4 %

– Initiative populaire contre la spéculation sur les denrées alimentaires

	Suisse	Hérérence
Participation	62.9 %	72.2 %
<b>Oui</b>	40.1 %	27.6 %
<b>Non</b>	59.9 %	72.4 %

– Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine – Réfection du tunnel routier du Gothard

	Suisse	Hérérence
Participation	63.5 %	72.6 %
<b>Oui</b>	57.0 %	59.1 %
<b>Non</b>	43.0 %	40.9 %

### Votations fédérales du 5 juin 2016:

- Initiative populaire  
« En faveur du service public »

	Suisse	Hérémence
Participation	46.8 %	60.8 %
<b>Oui</b>	32.4 %	28.2 %
<b>Non</b>	67.6 %	71.8 %

- Initiative populaire  
« Pour un revenu de base inconditionnel »

	Suisse	Hérémence
Participation	46.9 %	60.9 %
<b>Oui</b>	23.1 %	10.5 %
<b>Non</b>	76.9 %	89.5 %

- Initiative populaire  
« Pour un financement équitable  
des transports »

	Suisse	Hérémence
Participation	46.8 %	60.9 %
<b>Oui</b>	29.2 %	38.4 %
<b>Non</b>	70.8 %	61.6 %

- Modification de la loi fédérale sur la  
procréation médicalement assistée (LPMA)

	Suisse	Hérémence
Participation	46.7 %	60.8 %
<b>Oui</b>	62.4 %	54.7 %
<b>Non</b>	37.6 %	45.3 %

- Modification de la loi sur l'asile (LAsi)

	Suisse	Hérémence
Participation	46.8 %	60.9 %
<b>Oui</b>	66.8 %	55.6 %
<b>Non</b>	33.2 %	44.4 %

### Votations fédérales du 25 septembre 2016:

- Initiative populaire « Pour économie  
durable et fondée sur une gestion efficiente  
des ressources (économie verte) »

	Suisse	Hérémence
Participation	42.2 %	59.4 %
<b>Oui</b>	36.4 %	17.8 %
<b>Non</b>	63.6 %	82.2 %

- Initiative populaire  
« AVSplus : pour une AVS forte »

	Suisse	Hérémence
Participation	42.6 %	59.4 %
<b>Oui</b>	40.6 %	38.3 %
<b>Non</b>	59.4 %	61.7 %

- Loi fédérale sur le renseignement (LRens)

	Suisse	Hérémence
Participation	41.8 %	59.2 %
<b>Oui</b>	65.5 %	62.1 %
<b>Non</b>	34.5 %	37.9 %

### Votations fédérales du 27 novembre 2016:

- Initiative populaire  
« Pour la sortie programmée de l'énergie  
nucléaire »

	Suisse	Hérémence
Participation	45.0 %	59.6 %
<b>Oui</b>	45.8 %	38.4 %
<b>Non</b>	54.2 %	61.6 %

### Votations cantonales du 25 septembre 2016:

- Révision de l'article 39 alinéa 2  
de la Constitution cantonale du 10 mars 2016  
portant sur l'élection des membres du bureau  
du ministère public

	Valais	Hérémence
Participation	44.9 %	58.3 %
<b>Oui</b>	71.2 %	74.1 %
<b>Non</b>	22.0 %	22.3 %
<b>Blanc et Nul</b>	6.8 %	3.6 %

Pour cet objet, la majorité absolue est requise. Elle se calcule sur la base de l'ensemble des bulletins rentrés, y compris les blancs et les nuls. L'objet est donc accepté.

- Révision de la Constitution cantonale  
du 10 mars 2016 (art. 65bis nouveau)  
instituant un Conseil de la magistrature

	Valais	Hérémence
Participation	44.1 %	58.2 %
<b>Oui</b>	67.8 %	74.1 %
<b>Non</b>	25.6 %	22.6 %
<b>Blanc et Nul</b>	6.6 %	3.3 %

Pour cet objet, la majorité absolue est requise. Elle se calcule sur la base de l'ensemble des bulletins rentrés, y compris les blancs et les nuls. L'objet est donc accepté.

## Sécurité

## Les pompiers se perfectionnent et s'entraînent pour vous

Pour le corps des sapeurs-pompiers d'Hérémence composé de 48 personnes, 20 d'entre elles sont formées et aptes à intervenir avec les appareils de protection de la respiration lors de sinistres. Ils accomplissent plus de 15 heures d'entraînements annuels dans des conditions proches de celles qu'on pourrait rencontrer en intervention réelle.

De plus, un véhicule partiellement dédié à cet effet est prêt pour le départ en intervention. Il est équipé de huit appareils de protection respiratoire ainsi que de tout le matériel de réserve nécessaire au déroulement d'une intervention : bouteilles d'air de réserve, ligne de vie, matériel de recherche etc.

Les sapeurs-pompiers sont équipés d'appareils de protection respiratoire pour venir en aide aux victimes d'incendie, personnes bloquées à l'intérieur d'un bâtiment, et pour leur propre

protection lors de dégagement de fumée qui est en règle générale toujours toxique.

Que ce soit pour l'incendie d'une voiture, d'un appartement, d'hydro carbure etc, les pompiers doivent dans tous les cas se protéger lors des interventions.

Cette année, une matinée de formation a été organisée à la maison du feu de Grône pour les porteurs d'appareils respiratoires.

Cette maison est équipée de plusieurs simulateurs pour recréer les conditions réelles qui pourraient y avoir lors d'un incendie dans une maison d'habitation : fumée, chaleur, visibilité diminuée, etc.



Chambre avec la simulation d'un lit à étage avec les différents brûleurs à gaz pour les feux



Technique d'ouverture d'une porte avec simulation du feu intérieur



Entrée maison du feu



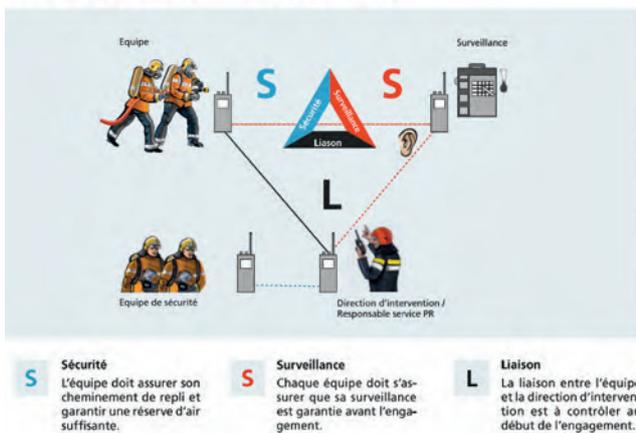
Extinction dans la « chambre »

Lors d'une réelle intervention, chaque équipe de porteurs engagée est contrôlée par un surveillant qui s'assure que tout se passe bien au niveau de la consommation. Il assure aussi la liaison avec son équipe et rapporte l'avancement de la mission au chef d'intervention.

Pour chaque équipe engagée, une équipe de réserve doit être prête à intervenir.

Le système de sécurité « SSL » doit être appliqué.

## 7.6 | Système de sécurité «SSL»



Un exercice de recherche dans un milieu confiné et sans visibilité a également été réalisé. Un wagon de chemin de fer a été enfumé et plusieurs mannequins ont été dissimulés à l'intérieur. Par équipe de 2 personnes, les pompiers sont intervenus à l'intérieur des wagons pour la recherche.

Plusieurs méthodes ont été utilisées :

- Recherche avec aucun autre moyen que les bras et les jambes pour balayer l'espace.
- Utilisation de cannes de malvoyant pour la recherche sous les sièges et balayer l'espace.
- Utilisation d'une caméra thermique pour la recherche de mannequin.

Avec l'utilisation de ces différents moyens, la mission a été remplie avec succès.



Wagon enfumé pour l'exercice de recherche



Recherche par équipe de 2 pompiers

Dans le CSP d'Hérémence, plusieurs groupes différents s'entraînent sur des spécialités diverses comme le groupe porteurs d'appareils respiratoires, groupe machinistes et chauffeurs, groupe « désinca », groupe terrain difficile etc. L'ensemble des compétences acquises pendant ces différentes formations nous permet d'intervenir dans plusieurs domaines et de remplir au mieux

les missions pour lesquelles nous pourrions être confrontés.

Merci à tous les membres du corps des sapeurs-pompiers pour leur engagement au niveau de leur formation et pour la qualité de leur travail lors des interventions.

## RELÈVE

**Chaque année, le CSP d'Hérémence forme entre 3 à 5 jeunes sapeurs-pompiers pour maintenir son effectif et garantir la relève.**

**Nous cherchons des personnes motivées, domiciliées sur la commune d'Hérémence.**

**Devenir sapeur- pompier volontaire !**

**Pourquoi pas toi ?**

**Devenez pompier et contactez-nous !**

Capitaine  
Micheloud Pierre-Antoine  
Cdt du feu  
CSI intercommunal Hérens



## Ecoles

### L'UAPE élargit ses prestations

L'unité d'accueil pour écoliers connaît une fréquentation accrue en raison tout particulièrement des modifications de l'horaire des classes. En effet, l'organisation scolaire de la commune d'Hérémence s'apparente à une forme d'horaire continu. Les classes enfantines (1H-2H) fréquentent l'école les lundis matins, mardis toute la journée, jeudis toute la journée et vendredis matin. Les petites classes primaires (3H-4H) viennent en classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée. Les autres degrés fréquentent l'école à temps complet.

Il a fallu donc faire coïncider les horaires des élèves avec les horaires des bus, ce qui a raccourci le temps de pause de midi. Ainsi les élèves des villages sont contraints de prendre le repas de midi à l'école et de fréquenter l'UAPE au temps de midi. L'affluence maximale dépasse régulièrement 30 élèves dans une ambiance joyeuse et détendue, avec l'accompagnement de professionnelles avisées.

Une modification de l'organisation du repas de midi permet aux petits pensionnaires d'être servis avec bienveillance avant les grands élèves, puis d'être accompagnés à l'UAPE pour le brossage des dents.

Pour permettre de répondre à ces nouveaux besoins, Sylvie Sierro, cuisinière, Sandra Bovier et Solange Sierro, éducatrices, mettent depuis plusieurs années leur temps et leur passion à disposition. Des forces supplémentaires ont permis de contribuer à la bonne marche de l'UAPE. Sylvie Barnèdes-Dayer, éducatrice diplômée a renforcé l'équipe jusqu'en juillet 2016. Désirant se consacrer à sa famille, elle a souhaité interrompre son activité. Les autorités communales lui adressent un vif remerciement pour son engagement et pour l'évolution professionnelle qu'elle a su proposer à la structure.

Dès la rentrée scolaire, Sabine Hersberger a pris le relais pour le temps de midi. Enseignante de formation, elle partage avec les enfants et ses collègues son enthousiasme pour cette fonction. Dès le mois de janvier 2017, M<sup>me</sup> Fanny Dekens, éducatrice de la petite enfance, complétera l'équipe éducative.

A l'initiative du conseil communal, l'UAPE s'est ouverte durant deux jours aux vacances

d'automne pour répondre à la demande de certains parents. Cinq enfants ont été accueillis par Sandra et Solange. Cette expérience sera renouvelée durant les vacances de Carnaval et de Pâques 2017, voire durant d'autres périodes de l'année.

Les autorités communales remercient toutes les personnes qui contribuent à l'essor de ce lieu d'accueil, synonyme de la vitalité de la commune d'Hérémence.

## Vestiaires de la salle de gymnastique d'Hérémence

Après la réfection de la salle de gymnastique en été 2012 et la remise à neuf des locaux de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) en 2014, les travaux de rénovation du bâtiment scolaire construit au milieu des années 60, se poursuivent avec la rénovation de l'entresol, qui comprend essentiellement les vestiaires/douches et des toilettes.

Durant l'été, les vestiaires et les douches ont été refaits et isolés, car depuis deux ans, l'utilisation des douches provoquait des fuites d'eau dans le local technique du dessous. Cet espace contient notamment, le tableau électrique principal du bâtiment, les aéro-chauffeurs de la salle de gymnastique et de la grande salle. Les fuites d'eau entraînaient donc des risques importants pour ces installations.

Le système des douches communes aux vestiaires garçons et filles séparées par des portes a été modifié en deux salles de douches bien séparées, afin de permettre à chaque vestiaire d'utiliser simultanément ses propres douches et simplifier la gestion pour les enseignants.

Les travaux se poursuivront en été 2017 par la réfection des toilettes et des couloirs de l'étage ainsi que la création d'un véritable vestiaire pour les enseignants.



Douches en travaux



Vestiaire filles avant travaux



Vestiaire filles après travaux

## Locaux du CMS à Euseigne

Après trois étés marqués par les travaux de rénovation et d'aménagement des locaux, le personnel et les usagers du CMS du Val-d'Hérens ont pu prendre définitivement possession des locaux terminés.

Les anciennes salles de classe ont cédé leur place aux bureaux et aux différentes salles nécessaires au fonctionnement quotidien du CMS (salle de conférence, buanderie, ...).

En parallèle, des travaux ont été conduits pour refaire et isoler les toitures plates de la liaison entre le bâtiment et la salle de gymnastique, car l'âge aidant elles fuyaient dans le local des engins. Ce dernier local a également été repeint.

Nous remercions le personnel du CMS qui a dû s'adapter aux travaux. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'utilisation de cet outil de travail adapté et rénové au service de la population de la vallée.



Salle de classe avant travaux



Bureaux après travaux



Salle de soin après travaux



Toitures refaites

## Trafic et équipements

### Entretien des routes communales

Les travaux annuels d'entretien des routes communales ont porté cette année principalement sur :

- La réfection et le renforcement de deux tronçons de l'ancienne route des mayens au départ et après l'épingle de la Route de la Darbelenne.
  - La réfection de la Route de la Brecca et d'un petit tronçon très déformé de la Route des Plans Verneys.
  - La réfection et le renforcement d'un tronçon resté en attente depuis deux ans à Lousse.
  - La réfection du départ de la Rue de la Mâchette et des améliorations ponctuelles.
  - La réfection du départ de la Route de la Condémine et du départ de l'Impasse à Mâche.
- La réfection du départ de la Poya de Riod.
  - La réfection des places de parc à La Crettaz sur Euseigne.
  - Des réfections ponctuelles partout où cela s'est avéré nécessaire.



Route de la Condémine

### Travaux sur les routes cantonales

Malgré le fait que le budget dévolu à l'entretien de routes soit déjà très modeste, le Conseil d'Etat a encore diminué les montants alloués à ce poste dans le cadre de son programme d'économies 2016. Cela se traduit par une baisse constante des moyens que le Service cantonal des Routes, Transports et des Cours d'Eau (SRTCE) peut investir dans le maintien et le renforcement des infrastructures routières existantes.

Quelques travaux ont toutefois pu être menés en 2016 sur notre commune :

- L'ancien atelier « Gauye & Dayer » à Euseigne a été démoli. Cela devrait être la première étape de l'élargissement de la Traverchire dans le village. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'est toutefois pas possible de prévoir quand la suite pourra être menée à bien. La première étape de cette amélioration devrait conduire à l'élargissement depuis ce secteur vers l'amont.
- La remise à niveau et la réfection de la couche d'usure de la Traverchire entre le départ de la route vers le CO Hérens et la bifurcation de la Route de la Crêta a été réalisée avec un Enrobé Coulé à Froid (ECF). Ce procédé permet une prolongation de la durée de vie de la surface de roulement, pour des coûts contenus, en attendant un élargissement à venir plus conséquent de ce tronçon.

- La troisième intervention menée cet automne a été la première phase de l'élargissement de la route en amont de La Cerise et la correction d'un virage difficile en cas de croisement, particulièrement avec des véhicules lourds. La première partie des travaux a été le déplacement jusqu'à un mètre du mur amont de la route. Ils se sont poursuivis par le renforcement du bord aval, par un mur en terre armée où la place le permettait et par la construction d'un mur ancré dans le tronçon le plus serré. Les travaux reprendront au printemps. Il est à noter l'excellente collaboration entre la Commune et le Service, puisque tous les travaux de relevés de l'état existant ont été réalisés par le Service technique communal comme base de la planification des travaux par le SRTCE.
- Parallèlement aux travaux de mise en séparatif des égouts et des eaux claires dans le village de La Cerise, le SRTCE a décidé de participer à la réfection de la route cantonale dans le village de Cerise. Les travaux ont consisté à renforcer la couche de fondation sous-dimensionnée et à refaire la couche de fondation de l'enrobé. La couche d'usure finale sera posée l'an prochain pour permettre au projet privé en cours de construction d'avancer.



Traverchire — Euseigne



Élargissement route — Cerise



Élargissement soutènements avals — Cerise



Réfection intérieur — Cerise

## Travaux de liaison des égouts de la Cerise à la STEP de Mâche et mise en séparatif dans le village

À la suite des travaux 2015, le chantier a repris au printemps par la séparation des eaux claires et des eaux usées dans le village de la Cerise.

En parallèle et comme prévu, un tronçon d'eau potable a été refait et l'éclairage public a été revu. Finalement la pose des deux stations de pompage préfabriquées enterrées et de leurs équipements techniques ont permis la mise en service de ce raccordement.



Travaux de mise en séparatif dans le village

Dès lors, les eaux usées de la Cerise sont traitées à la STEP de Mâche. Les propriétaires concernés qui ne l'ont pas encore fait vont pouvoir supprimer leurs fosses septiques en début 2017.



Station de pompage préfabriquée en attente de pose

## Plan d'équipements – Grosse mise à jour

Le plan d'équipements communaux était un document papier présentant les infrastructures prévues pour l'équipement des nouvelles zones à bâtir. Ce document faisait office de cahier des charges pour le conseil lors des projets d'extension des infrastructures ou encore de base de discussion avec un propriétaire désireux de construire un bâtiment dans une zone non encore équipée, pour lui permettre de créer ses infrastructures de manière compatible avec les équipements publics à venir.

Les différents documents établis à l'époque par les autorités en place arrivaient en fin de validité. En effet, la plupart des zones à bâtir communales sont actuellement équipées.

La commission des services publics a repris ce dossier en cours de législature et l'a traité de manière innovante. En effet, le contexte actuel (LAT) n'est pas à l'ouverture de nouvelles zones à bâtir au contraire ! Il n'y a donc nullement besoin d'un plan pour l'extension des infrastructures, par contre un outil de gestion pour les infrastructures existantes s'avère important.

Comment faire pour mettre en évidence d'un coup d'œil si les infrastructures d'un quartier sont en bon état ou non ? Comment fixer les priorités d'action du conseil en termes de besoins d'entretien des infrastructures ? Pour répondre à ces questions, la commission a mis en œuvre une démarche originale dans ce domaine en combinant des données historiques de l'état des réseaux et les capacités du système d'information territorial de la commune.

Tout le monde connaît le Système d'Information Territorial (SIT) de la commune sous la forme du cadastre accessible en ligne depuis internet. Il faut savoir que ce système informatique ne se limite pas au cadastre des propriétés. Il permet de présenter des informations supplémentaires que l'on peut superposer aux données géographiques en fonction des utilisations, à la manière de films transparents que l'on utilisait sur les rétroprojecteurs par exemple. Ces « couches » peuvent être les parcelles des propriétés, les différentes zones à bâtir, mais également les plans des infrastructures communales (une couche pour le plan du réseau d'eau potable, une couche pour les égouts, l'éclairage public, les cours d'eau...).

Pour la mise à jour du nouveau plan des équipements, des couches supplémentaires ont été créées pour présenter la qualité des équipements pour l'eau potable, les eaux usées, l'éclairage public et les routes communales. Pour chacun de ces services, des zones territoriales ont été définies en fonction de l'infrastructure qui les dessert, puis la qualité de l'infrastructure a été évaluée en utilisant plusieurs critères, dépendants du service : âge des canalisations, configuration du réseau, pannes constatées, technologie utilisée, améliorations possibles... Ces critères notés de 1 à 10 permettent finalement de caractériser la zone avec une note globale convertie en couleur.

Il est ainsi possible d'un coup d'œil de visualiser l'état d'un service d'un village, de voir s'il y a des « trous », si la configuration des services est uniforme ou non en superposant toutes les couches du plan.

L'ensemble de ce projet a occupé la commission et les services techniques communaux durant près de deux ans, en fonction des charges de travail disponibles. Il a débuté par un test de principe sur un quartier, pour vérifier si la méthode fonctionnait ou non, comment l'adapter à la situation, ajuster les critères de notation. Ensuite la méthode a été généralisée à l'ensemble des zones à bâtir de la commune et a été finalisée en début d'année 2016.

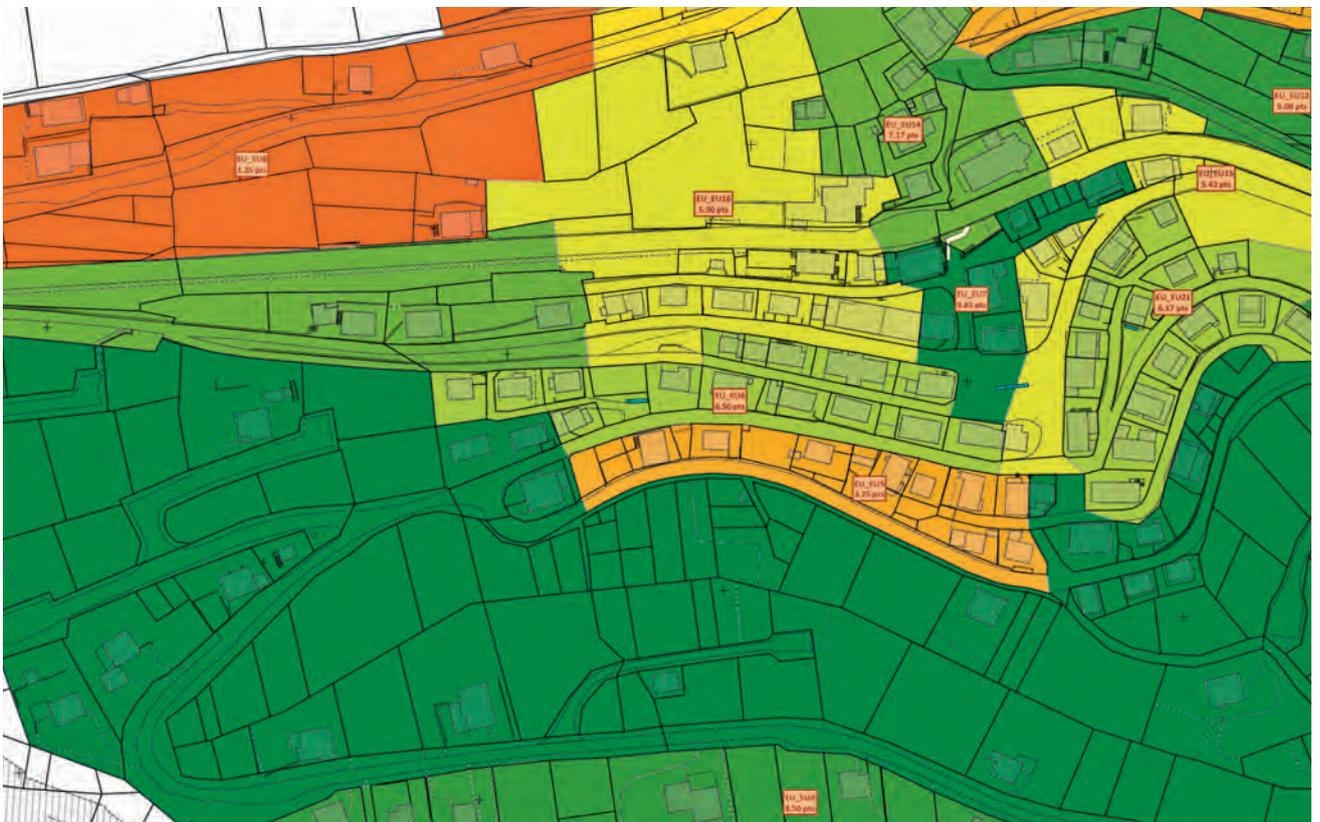
Les différents exemples ci-dessous illustrent le résultat final pour l'éclairage public à Hérémente, l'eau potable à Mâche ou les eaux usées à Euseigne. On voit les différences par quartier, on voit bien également les zones d'extensions récemment équipées et les vieux villages nécessitant des remises à jour ou encore des zones non équipées en rouge.



Eclairage public à Hérémente



Eau potable à Mâche



Eaux usées à Euseigne

La totalité du travail a été réalisé en interne par la commission et les services techniques communaux qui en ont la maîtrise totale, aussi bien pour l'établissement que pour les mises à jours qui se feront annuellement, pour que le plan tienne compte des renouvellements ou des incidents apparus en cours d'année.

Le Conseil communal dispose donc dès maintenant d'un outil convivial et à jour lui permettant de connaître l'état actuel de ses infrastructures, de prioriser et de coordonner ses investissements futurs entre les différents services.

---

## Renouvellement de l'éclairage public

Le renouvellement de l'éclairage public se poursuit avec le changement des mâts à vapeur de mercure par des mâts à LED avec abaissement intégré.

Cette année, les rues suivantes ont été concernées :

- La traversée de La Cerise en parallèle des travaux de mise en séparatif des égouts et de la réfection de la route (cantonale).

---

- La Rue de la Fin et le début de la Rue du Cornet à Euseigne.

---

- La Rue de l'Eglise à Hérévence.

---

De plus, décision a été prise de renouveler nos décors de Noël pour la traversée d'Euseigne le long de la RC 54 Sion-Les Haudères-Arolla et les traversées des villages d'Hérévence, Prolin, Cerise et Mâche, le long de la route cantonale RC 55 Vex-Hérévence-Motôt.

Ce changement semble apprécié. Les réactions positives et de nombreux remerciements ont été exprimés par nos citoyens.

---

## Parking des Masses

Cherchant à dynamiser l'attrait de son domaine skiable, TéléThyon SA a approché la commune d'Hérévence pour permettre la gratuité du parking des Masses aux skieurs. Un forfait annuel payé par TéléThyon SA a été déterminé par la municipalité sur la base des recettes du parking enregistrées les hivers précédents.

Pour que cette offre touristique puisse véritablement atteindre sa cible, le conseil communal a décidé de maintenir le système d'accès : barrière, bornes d'entrée et de sortie, ticket à composer à la caisse automatique. Par le maintien d'un tarif de fin de nuit, les stationnements de longue durée peuvent ainsi être régulés.

Par ailleurs, le conseil communal a décidé de couvrir l'entretien de cet équipement touristique par une partie du montant des nouvelles taxes touristiques qui seront perçues dès 2017. Les assujettis à ces taxes peuvent donc y trouver une nouvelle prestation très concrète.

La combinaison des efforts conjoints de TéléThyon SA et de la commune d'Hérévence permet d'offrir non seulement aux skieurs mais à tous nos hôtes et à tous nos citoyens un site accueillant les usagers de manière confortable et gratuite durant la journée... ainsi qu'en première partie de soirée.

## Aménagement du cimetière et agrandissement du columbarium

En 2015, il a fallu procéder à la désaffectation des tombes du quart nord-est du cimetière, à l'exception des tombes du cimetière des enfants, dans le but de permettre l'agrandissement du columbarium. Les travaux ont permis la création d'une esplanade similaire, bien que plus grande que celle de l'actuel columbarium de l'autre côté de l'allée centrale.

En parallèle, les allées ont été refaites, un éclairage fixe a été posé pour permettre les ensevelissements en soirée surtout en hiver et la rampe d'accès au cimetière a été refaite. Une entreprise a été mandatée pour les travaux de génie-civil et de béton. Les employés communaux ont totalement refait la barrière le long de la rampe d'accès et ont posé les éléments en pierre naturelle. Les travaux de pose de la pierre se poursuivront au printemps, quand les températures permettront de garantir le collage des pierres.

Le jardin du souvenir sera terminé en 2017. Ce lieu permettra d'accueillir les cendres déversées de manière anonyme pour les défunts qui le souhaitent ou celles des emplacements du columbarium le jour où il devra être désaffecté. Cet espace sera agrémenté d'une fontaine et de bancs. Les portails qui sont scellés dans le granit seront également repeints au printemps.

Finalement, les plantations seront complétées là où elles ont été mises à mal par les travaux et où leur renouvellement est nécessaire.

Une fois ces travaux terminés, le cimetière retrouvera la quiétude et la sérénité qui le caractérisent.



Nouvelle esplanade avec le nouvel élément du columbarium



Rampe d'accès

## Qualité de l'eau

Le tableau ci-dessous résume les qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal qui est la même partout, à l'exception du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la Source de Chirro :

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces données.

En 2016, 35 prélèvements ont été réalisés dans divers points du réseau communal, afin de garantir une qualité bactériologique de l'eau distribuée. Ces prélèvements ont été analysés par le Laboratoire cantonal qui n'a relevé aucun problème.

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche
ph		7.9	7.9
Dureté	°F	9.9	13.3
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05
Chlorures	mg/l	1.8	1.7
Sulfates	mg/l	10	41
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01
Nitrates	mg/l	1.9	1.3
Magnésium	mg/l	7.1	5.9
Calcium	mg/l	30.3	43.2



Photo: Philippe Nendaz

# Aménagement du territoire

## Aires de stationnement

Le Conseil d'Etat a homologué le 22 juin 2016 les modifications du Plan d'Affectation des Zones (PAZ) et du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ) concernant les aires de stationnement suivantes :

- Aire de stationnement d'Hérémence sud
- Aire de stationnement de Prolin
- Aire de stationnement de Cerise
- Aire de stationnement de La Comba
- Aire de stationnement de Mâche

Pour mémoire, les trois premières aires de stationnement sont nouvelles et ont dû faire l'objet d'une compensation de chaque m<sup>2</sup> ailleurs sur le territoire communal, conformément à la dernière modification de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Celle d'Hérémence sud a permis en 2016 l'agrandissement des places de parc à Palosse.

Les deux dernières n'ont pas fait l'objet de compensation, car elles ressortent de conditions des autorisations de construire du parking entre Mâche et Mâchette et du parking du hameau de la Comba qui devrait être terminé en 2017.

## Réflexions sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire

Les réflexions sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire se sont poursuivies en 2016.

En parallèle des réflexions menées visant à minimiser les impacts de ces modifications sur le plan communal d'affectation des zones, un travail important a été mené lors de la mise à l'enquête du Plan Directeur cantonal (PDC). Ce travail a abouti au dépôt d'une opposition formelle de la Commune à son encontre, car même si plusieurs éléments et outils intéressants y sont introduits, il pénalise trop gravement les communes de montagne si d'autres critères ne sont pas pris en compte. Une copie de cette opposition a été aussi transmise à la députation du district pour qu'elle puisse relayer les préoccupations de la commune lors des débats au Grand Conseil.

Finalement, le rythme qui sera imposé aux communes pour modifier les plans des zones dépend de l'approbation du PDC. Toutefois, le Conseil d'Etat a logiquement mis en attente cette dernière dans l'attente du vote populaire décidé par le Grand Conseil, concernant la modification de la Loi cantonale d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LcAT) qui devrait intervenir au début 2017.

D'ici là, le travail se poursuit en interne pour trouver des pistes et solutions qui pourraient être appliquées afin de minimiser les effets de ces changements légaux à venir.

## L'EPFL se penche sur la construction vernaculaire

Soucieux de valoriser votre patrimoine bâti, après avoir consulté la CCC, le conseil communal d'Hérémente a fait procéder à l'évaluation et au relevé d'une partie du quartier de la Mâchette avec l'aide de différents départements de l'EPFL (architecture, ingénierie et environnement).

### Inventaire patrimoine bâti — ISOS

L'exécutif communal a également pris la décision de répertorier l'ensemble du patrimoine bâti, particulièrement celui faisant partie de l'inventaire ISOS, afin que chaque propriétaire puisse se rendre compte de la valeur de son bien et des diverses possibilités de transformation de celui-ci.

A la fin de cet inventaire, milieu voire fin 2018, chaque propriétaire concerné pourra consulter et obtenir la fiche le concernant. Pour la mise en valeur de son bien, le propriétaire pourra obtenir des conseils du service technique de la commune et d'un architecte conseil spécialisé. Ces conseils ne seront pas liants, mais ils permettront d'avoir une ligne directrice de façon à préserver la haute valeur patrimoniale de nos vieux quartiers.



Voir article NF du 19.12 2016 par Christine Savioz.  
— Photo Nouvelliste —

## Economie – Tourisme

### Pyramides d'Euseigne

Les deux éléments complémentaires de la valorisation du site des Pyramides que sont le projet de tunnel et le projet touristique ont progressé durant cette année.

En effet, après 6 ans de travail, la commission communale «amélioration du site des pyramides» créée dans cette intention, co-présidée par Mesdames Marie-Anne Levrard et Marielle Dayer et composée de citoyens de notre commune, est arrivée à bout touchant grâce notamment à la collaboration avec le Service cantonal des routes, transports et cours d'eau (SRTCE).

Comme la presse s'en est faite l'écho, le Grand Conseil a accepté en date du 14 décembre 2016, à l'unanimité des groupes parlementaires, le projet et le crédit d'engagement pour la construction du nouveau tunnel. Si la date de construction n'est pas encore arrêtée, ce changement constitue le préalable indispensable à une mise en valeur du site, puisque les espaces occupés par la route actuelle pourront être intégrés au projet touristique.

Parallèlement, les démarches en vue de la préparation du concours d'architecture de la partie touristique se sont poursuivies notamment par une rencontre avec la Commission Cantonale des Constructions, qui devra traiter de l'autorisation de construire du projet.

2017 devrait servir à finaliser la forme du concours et les éléments administratifs préparatoires pour arriver à la mise en concours en principe en 2018. Le but étant d'être prêts pour profiter d'éventuelles synergies entre les travaux routiers et touristiques car la mise en valeur du site et la construction du tunnel vont de pair.

Cette structure devrait être bénéfique pour tout le Val d'Hérens et devenir un lieu incontournable de notre Vallée.



Montage entrée Est et tunnel actuel

## Changement dans le tourisme communal

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a entraîné des modifications importantes dans l'univers touristique valaisan.

Afin de satisfaire à la volonté du législateur, les autorités communales ont dû créer et mettre en place un nouveau règlement de perception des taxes touristiques.

En effet, et c'est une nouveauté importante de la nouvelle loi, les taxes doivent être perçues directement par les communes.

Dans le cadre de l'ancienne loi, les taxes de séjour et d'hébergement étaient encaissées auprès des bailleurs par les sociétés de développement ou les offices du tourisme.

Ces encaissements étaient parfois laborieux et ce mode de faire - bien que satisfaisant - pénalisait les personnes faisant l'effort de louer leur bien, ce qui allait à l'encontre du but recherché et permettait à certains de s'y soustraire.

La nouvelle loi vise deux buts principaux : celui d'éviter les lits dits « froids » en imposant une taxe à tous les propriétaires non domiciliés sur la commune et celui de donner aux communes les moyens de financer les tâches visant à améliorer le séjour de leurs hôtes.

Chaque commune a eu l'obligation d'établir un nouveau règlement et de le faire adopter par les différentes assemblées primaires.

Par le biais de leur Association de Communes (ACVH), les communes du Val d'Hérens ont, par soucis de cohérence, élaboré leur règlement sur de mêmes bases, à quelques détails près.

Concernant plus précisément notre commune, le règlement établi par votre conseil communal a été adopté par l'assemblée primaire de juin 2016 puis homologué par le Conseil d'Etat en date du 17 août 2016. Il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A partir de cette date, la société de développement ne procédera donc plus à l'encaissement des taxes de séjour et d'hébergement. Les propriétaires qui hébergent des personnes assujetties restent responsables de l'encaissement des taxes de séjour auprès de leurs hôtes puis du versement des taxes touristiques à l'organe de perception, c'est-à-dire à la commune.

Concernant les propriétaires non domiciliés ou les propriétaires domiciliés mettant leur bien en location, l'administration communale leur enverra

un bordereau leur demandant de s'acquitter de la taxe prévue dans le règlement communal. À l'instar des autres communes de la vallée, cette taxe est perçue forfaitairement en rapport avec les m<sup>2</sup> habitables de leur bâtisse.

Les propriétaires concernés ont la possibilité d'encaisser le montant de la taxe de séjour auprès de leurs locataires et de le conserver en guise d'amortissement de la somme facturée par la commune. Les différents tarifs sont indiqués dans le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement consultable sur le site internet communal.

Ce nouveau mode de perception, conjugué à une adaptation à la hausse du tarif des taxes, va sensiblement augmenter les rentrées liées au tourisme et ainsi permettre aux communes d'améliorer l'offre touristique, sans altérer pour autant le budget du ménage communal.

L'accent sera mis sur l'information, l'animation locale et sur la création et l'exploitation d'installations touristiques, culturelles ou sportives.

L'organisation culturelle et touristique communale sera modifiée et organisée de façon à remplir ces tâches de manière efficiente.

Un autre changement important intervient à l'interne de la société de développement d'Hérémece. En effet, la dévouée secrétaire M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dayer a souhaité prendre une retraite bien méritée après plus de 26 ans de service.

Débutant son activité au début 1990, elle a collaboré avec plusieurs comités. Compétente et disponible, elle connaissait mieux que quiconque les rouages de la société de développement et de ses activités. Nous la remercions pour son engagement et sa fidélité.

Pour remplacer M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dayer, notre délégué culturel et touristique Bertrand Bitz, engagé par la commune, a accepté d'augmenter son temps de travail de 50 % à 80 % afin d'assumer ces tâches supplémentaires. Cette solution permet une transition en douceur avec une personne déjà formée et connaissant le fonctionnement de la société de développement.

Cette solution représente également une étape dans la réorganisation touristique communale par laquelle la Municipalité va davantage s'impliquer.

## ESR et FMV collaborent pour le bénéfice d'Hérémence

La commune d'Hérémence dispose actuellement d'une production hydro-électrique d'environ 110 millions de kWh par an. La plus grande part se rapporte à l'aménagement de la 1<sup>re</sup> Dixence. Le restant de l'énergie provient des aménagements de Bramois et de Leteygeon.

Jusqu'à la fin 2016, la société *Energies de Sion-Région* (ESR), en sa qualité de distributeur régional, a assumé deux rôles. Elle a d'une part approvisionné les consommateurs d'Hérémence, ce qui représente un besoin annuel de l'ordre de 14 millions de kWh. Elle a d'autre part acheté et revendu l'ensemble de la production d'Hérémence.

Au cours de ces dernières années, ESR a intensifié sa collaboration avec la société cantonale de production hydro-électrique, les *Forces motrices valaisannes* (FMV). Le but de cette collaboration est de valoriser au mieux la production valaisanne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de canton. Il faut

savoir qu'aujourd'hui le marché de l'électricité en Suisse est fortement connecté au marché européen. Ce contexte de plus en plus compétitif appelle une union des forces valaisannes.

Dès 2017, un nouveau cadre contractuel sera mis en place entre les communes productrices du Val d'Hérens et les deux sociétés valaisannes. Une mise en concurrence avec d'autres acteurs du marché de l'électricité a en effet prouvé que l'offre conjointe d'ESR et FMV était la meilleure.

Le cadre contractuel vise une double valorisation : une optimisation heure par heure de la production sur le marché et une bonification pour la qualité renouvelable et locale. Ce modèle permet d'amoindrir considérablement l'impact d'un marché devenu difficile, avec des prix très bas. Il est bâti sur un contrat de base et des avenants, de façon à rester flexible face aux aléas du marché, y compris une éventuelle libéralisation totale.

## Cité de l'énergie – Renouvellement du label

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal.

Hérémence fait partie du programme « Cité de l'énergie » depuis 2012, date de sa première certification. Celle-ci étant valable quatre ans, la commune a décidé de poursuivre l'aventure et un nouvel audit a eu lieu début 2016 qui a conduit à l'obtention du nouveau label pour les quatre années à venir.



Si en 2012 la Commune avait obtenu un total de points de 56 %, le nouvel audit a présenté un résultat de 65 % récompensant ainsi les diverses actions menées par la municipalité durant ces quatre ans.

### **Hérémence : L'énergie d'aujourd'hui et de demain**

La remise du nouveau label a eu lieu à Hérémence le 23 septembre dernier à l'occasion d'une intéressante soirée d'information sur différents thèmes énergétiques locaux :

M. Georges Darbellay de ESR nous a présenté divers aspects de la commercialisation de l'énergie sur les marchés européens.

M. Pierre André Seppey nous a encouragé à remplacer les chauffages électriques directs en expliquant les subventions et aides possibles.

M. Damien Métrailler nous a fait une très intéressante présentation de la problématique du retour des concessions hydrauliques et des changements législatifs en cours.



#### Remise du label

M. Georges Ohana, Ambassadeur cité de l'énergie remet le label à M. Régis Bovier, président de la commune, avec M<sup>me</sup> Nicole Zimmermann de l'Office Fédéral de l'Énergie et M<sup>me</sup> Sonia Morand, Conseillère cité de l'énergie pour Héréme

Le conseil communal d'Héréme se réfère aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière de politique énergétique et climatique. Pour y parvenir, la commune Héréme s'engage à :

1. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire communal ;
2. Promouvoir et soutenir financièrement les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sur l'ensemble du territoire y compris les bâtiments communaux ;
3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale (chaleur et électricité), sur l'ensemble du territoire ;
4. Informer et sensibiliser par des actions concrètes la population et les entreprises locales sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

#### Les prochaines étapes :

La commune d'Héréme s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- Assainir l'entier de l'éclairage public d'ici 2020 ;
- Sensibiliser les habitants sur l'importance d'économiser l'eau, particulièrement l'eau chaude ;
- Améliorer les transports publics dans les zones touristiques des Masses ;
- Développer des actions de sensibilisation à l'énergie dans les écoles ;
- Informer périodiquement la population sur le thème de l'énergie via le journal local.

## Travaux forestiers sur notre territoire

Les activités réalisées en 2016 sur le territoire de la commune par le triage forestier du Cône de Thyon se résument comme suit :

### Traitement des forêts de protection

En 2016, le troisième programme RPT a été entamé, avec la particularité que le contrat de prestations n'est signé que pour une année entre le triage et le Canton. Le forfait à l'hectare, a quant à lui, diminué. Il est actuellement à Fr. 9'000.– / ha, contre Fr. 10'000.– / ha précédemment.

Sur le territoire de la Commune d'Hérémence, 38.5 hectares, répartis en 2 catégories d'exploitation, ont été traités :

### 1. Les mesures en faveur de la faune

Ces travaux concernent l'amélioration des biotopes nécessaires au bon équilibre « forêt-faune ». L'objectif est d'offrir des zones de transition (pâturage et tranquillité) entre les surfaces utilisées par l'agriculture et la forêt de protection, dans le but notamment de diminuer les dégâts aux jeunes arbres et donc de pérenniser une forêt de protection saine. L'amélioration de la gestion cynégétique, par la création notamment de lignes de tir, fait également partie de nos objectifs. 3,2 hectares ont été traités en 2016. Ces travaux concernent principalement des secteurs situés dans la basse vallée de la Borgne, concernés par la déprise agricole.

### 2. La gestion des forêts de protection

Cette catégorie comprend essentiellement l'exploitation forestière, avec ou sans débardage des bois. Trois secteurs ont été particulièrement traités cette année : la forêt de Riod, la forêt de Derrière et le massif Ernaye/Mayentset/Grand-Plans. 35.3 hectares ont été traités entre les 3 massifs. Le but de ces travaux est de pérenniser à long terme les peuplements par l'introduction naturelle et progressive de rajeunissements, de favoriser l'étagement et la stabilité du peuplement.

### Description d'une exploitation réalisée sur la commune d'Hérémence : La forêt de Riod

Le massif de Riod est une forêt avec une fonction de protection prioritaire importante. Les aléas en sont les chutes de pierres et les avalanches. Les enjeux sont naturellement et dans l'ordre, le village de Riod, les routes communales et cantonales ainsi que le hameau de Cerise. Cette forêt est par ailleurs détectée comme la plus importante pour la commune en termes de protection.



Ouvrage passif de protection

Les forêts avaient, de tout temps, une importance cruciale pour les communautés de montagne. Elles fournissaient le bois pour le chauffage et les constructions mais également toute une série de produits tels que litières, écorces, fanes, branches et poix. Les forêts en lisière de pâturage étaient souvent utilisées pour la pâture du petit bétail ou transformées en pâturages boisés. L'augmentation de la population de montagne transforme peu à peu le paysage. Les forêts sont souvent surexploitées et le volume sur pied diminue drastiquement, diminuant ainsi l'effet protecteur des forêts pour les voies de communication et les villages. En parallèle, la pâture du petit bétail empêche la régénération des forêts. En 1490 déjà, les «*probes hommes de la communauté et majorie d'Hérémence, en présence du Major*», ont décrété la mise à ban (interdiction de prélever du bois et de faire paître le bétail) d'un nombre impressionnant de forêts, dont pratiquement toutes les forêts de la rive gauche de la Dixence. Tous les arrêtés ont été confirmés en 1714 et 1744. En raison du désordre résultant de l'extension des biens particuliers au détriment des biens communaux, les autorités réitèrent les règlements concernant la mise à ban des forêts dont celles de la rive gauche en 1825. La conception du ban a été conservée dans la mentalité de la population, en particulier pour ce qui est du ban de Mâche et du ban de Riod. En 1979, débutent les travaux de «*défense-avalanche*» du Mont-Cauille. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il sera permis aussi d'entreprendre l'assainissement et le rajeunissement de ces forêts protectrices.

L'histoire mouvementée de ces forêts met le forestier et le propriétaire dans une situation délicate pour atteindre les objectifs cités plus haut: ils ont une obligation légale d'intervenir pour pérenniser l'effet protecteur tout en sachant que le peuplement est pour partie en phase d'écroulement et que les cellules de rajeunissement sont peu fréquentes. Les aléas et les enjeux étant importants, nous avons opté pour une intervention permettant d'atteindre les objectifs de protection à long terme, tout en tenant compte des attentes et des inquiétudes de la population.

#### Prélèvement forêt de Riod:

<b>Volume par hectare</b>	> 600 m <sup>3</sup> par hectare
<b>Prélèvement</b>	105 m <sup>3</sup> par hectare
<b>Bois débardé</b>	87 m <sup>3</sup> par hectare
<b>Bois laissé en forêt pour la protection</b>	18 m <sup>3</sup> par hectare

Selon les recommandations de la Société Suisse de sylviculture de montagne, un taux de prélèvement jusqu'à 30 % permet encore d'assurer le rôle protecteur. Nous avons prélevé 18 % du volume sur pied, en combinant des mesures auxiliaires de protection (bois sur place et souches hautes). Ces mesures combinées avec un volume sur pied encore très important (500 m<sup>3</sup> par hectare) constituent une garantie de protection à long terme.



Protection de la forêt de Riod

### 3. Traitement des dégâts aux forêts (bostryche)

En plus des exploitations ordinaires, le triage a traité 356 m<sup>3</sup> de bois atteint par le bostryche typographe. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Canton et la Confédération. Ils sont indispensables à la conservation de forêts saines et doivent être suivis d'année en année (surveillance intensive/obligation légale du propriétaire).

### 4. Conclusions

L'exploitation forestière moderne, avec des objectifs qualitatifs et financiers précis, combinée à un espace-temps long (révolution d'une forêt), amène des changements visuels rapides dans un massif forestier. Ces changements peuvent heurter certains groupes de la population, habitués à une vision statique de la forêt.



Rajeunissement de souches hautes

## Finances communales

### Comptes

Les comptes 2014 et 2015 de la municipalité d'Hérémece se résument comme suit :

Rubrique	Comptes 2014	Comptes 2015
<b>Fonctionnement:</b>		
Charges	11'136'364.55	11'731'750.27
Produits	14'188'431.34	14'659'450.12
<b>Autofinancement</b>	<b>3'052'066.79</b>	<b>2'927'699.85</b>
<b>Amortissements</b>	<b>2'934'585.25</b>	<b>2'877'085.63</b>
<b>Variation de fortune</b>	<b>117'481.54</b>	<b>50'614.22</b>
<b>Investissement:</b>		
Dépenses	5'034'194.75	1'115'443.68
Recettes	600'209.50	758'358.05
Investissements nets	<b>4'433'985.25</b>	<b>357'085.63</b>

Les comptes 2015 bouclent sur un résultat en hausse par rapport aux prévisions budgétaires. Une augmentation des revenus fiscaux et une diminution des charges facturées par l'Etat du Valais expliquent cela. Par rapport aux comptes 2014, les résultats restent stables avec une légère diminution de la marge d'autofinancement.

Les dépenses d'investissements, nettement inférieures aux comptes 2014, s'expliquent notamment par le fait que le rythme des investissements a été freiné pour anticiper les années difficiles qui s'annoncent en termes financiers. En effet, dès l'année 2017, l'évolution des prix du marché de l'hydro-électricité influencera fortement les recettes de fonctionnement de la Municipalité. Une baisse des revenus de l'ordre de Fr. 2 millions est attendue.

Dans son rapport sur les comptes 2015 de la municipalité, la fiduciaire Fidag SA, reconnue par

l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes atteste notamment que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

L'organe de contrôle conclut que, disposant de comptes équilibrés, la commune d'Hérémece fait face à ses engagements.

Les comptes 2015 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2016.

### Budget

Le budget 2017 de la municipalité sera présenté pour approbation à l'Assemblée Primaire durant le début de l'année 2017 par les nouvelles autorités, en conformité avec l'article 7, al. 3 de la loi sur les communes du 5 février 2004.



Fête Dieu – La milice 2016 avec nos deux représentants :  
Sierro Charly, juge et Marielle Dayer, vice-présidente.

Photo : Colette Nendaz



## Citoyens à l'honneur

### L'accueil des nouveaux habitants



Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune.

En 2016, 59 personnes se sont établies sur notre commune.

C'est en toute simplicité et convivialité que les autorités communales et judiciaires ont reçu le 30 décembre 2016 à la maison bourgeoise les 10 personnes qui ont répondu à l'invitation.

Bienvenue à tous ces nouveaux résidents!

### Jubilaires

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir les jubilaires 2016.

L'occasion de partager un repas et une sympathique «veillée» dans une ambiance très conviviale, enrichie de souvenirs et d'anecdotes.



## 60 ans de mariage

1. **Gauye Emile et Sidonie**  
Hérémence
2. **Sierro Jules et Denise,**  
Euseigne

## 50 ans de mariage

1. **Bauer Yves et Anne-Marie**  
Les Masses
2. **Bovier Cyrille et Fernande**  
Mâche
3. **Dayer Francis et Aimée**  
Hérémence
4. **Dayer Georges et Alice**  
Hérémence
5. **Furrer Georges et Edith**  
Hérémence (excusés)
6. **Logean Philémon et Claire**  
Hérémence
7. **Nendaz Lucien et Marianne**  
Riod
8. **Rutschmann Pierre-André et Denise**  
Les Masses (excusés)
9. **Sierro Arthur et Raymonde**  
Ayer (excusés)

## 90 ans

1. **Dayer Ida**  
Hérémence
2. **Gauye Odile**  
Euseigne
3. **Seppey Eugénie**  
Mâche
4. **Seppey Gabrielle**  
Euseigne (St-Sylve)
5. **Seppey Léa**  
Euseigne
6. **Sierro Lucie**  
Hérémence

*Toutes nos félicitations  
à ces jubilaires!*

## Majorité civique

La classe 1998 a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales à l'occasion d'un petit repas et d'une soirée de partage où chacun a pu s'exprimer sur ses orientations et aspirations futures.

Une majorité civique qui a touché cette année 11 nouveaux citoyens.

Le président n'a pas manqué de rappeler que le système civique suisse permet à tout un chacun de participer aux décisions politiques en usant de son droit de vote. Il les a également invités à participer aux assemblées primaires afin de comprendre la vie de notre Commune et ainsi exprimer leur avis dans les choix que la population doit prendre.

La cuvée 2016 se compose de :

- **Bovier Julie** de Marc et Béatrice – Hérémente  
5<sup>e</sup> année au Lycée Collège des Creusets (physique et application des maths)
- **Bovier Laura** de Paul et Maryvonne – Hérémente  
3<sup>e</sup> année d'apprentissage de dessinatrice en bâtiment
- **Hays Yann** de Thierry et Danielle – Hérémente  
3<sup>e</sup> année d'apprentissage d'employé de commerce
- **Mayoraz Jérémy** de Raphaël et Françoise - Hérémente (excusé)  
5<sup>e</sup> année au Lycée Collège des Creusets (physique et application des maths)
- **Meillard Mélanie** de Jacques et Carine – Hérémente (excusée)  
3<sup>e</sup> année d'apprentissage de gestionnaire de commerce de détail – ski de compétition
- **Morend Rachel** de François et Claudia – Euseigne  
4<sup>e</sup> année au Lycée Collège des Creusets (espagnol)
- **Pralong Alexandra** de Frédy et Laurence – Euseigne (excusée)  
2<sup>e</sup> année d'apprentissage de peintre en carrosserie
- **Schucan Lucas** de Fadri et Sandra – Euseigne  
5<sup>e</sup> année au Lycée Collège de la Planta (biochimie)
- **Sierro Nathan** de Pierre et Cathi – Hérémente  
3<sup>e</sup> année à l'Ecole des Métiers (automaticien)
- **Sierro Yves** de Jean-François et Laurence – Hérémente  
2<sup>e</sup> année d'apprentissage de technologue du lait
- **Zäch Karvin** de Georges et Floriane - Mâche  
4<sup>e</sup> année d'apprentissage de menuisier

*Bienvenue à tous ces nouveaux  
citoyens d'Hérémente  
et plein succès dans leur vie  
professionnelle et privée!*



## Mérites sportifs et «Coup de Cœur»



Le groupe «Gym Enfantine» de Mâche — Le groupe «Wanted's»



Julie Bovier



Mélanie Meillard



Loïc Meillard

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites sportifs 2016 lors de sa séance du 17 novembre 2016.



Jérémie Mayoraz

## Mérites sportifs :

### — Niveau suisse et international —

- **M<sup>me</sup> Mélanie Meillard :**  
Médaille d'or en géant, médaille d'argent en combiné au JO de la Jeunesse ; 3<sup>e</sup> aux Championnats suisses élites en combiné.
- **M. Loïc Meillard :**  
3<sup>e</sup> de la Coupe d'Europe en géant ;  
2 premières places à Val d'Isère en géant (coupe d'Europe) ; Champion suisse élite en combiné et 3<sup>e</sup> en géant.
- **M. Bastien Dayer :**  
2 deuxièmes places et 3 troisièmes places en Coupe du monde de télémark.

### — Niveau valaisan —

- **M<sup>me</sup> Julie Bovier :**  
pour sa première place en catégorie Juniors de la course pédestre Thyon-Dixence.
- **M. Jérémie Mayoraz :**  
Champion valaisan sur 800 m et 1'500 m, en catégorie Hommes.
- **Au groupe Gym Infantine** de la SG La Gentiane Mâche pour sa 2<sup>e</sup> place (vice-champion valaisan) à la fête cantonale des Minis.

Pour sa 4<sup>e</sup> année consécutive, le conseil communal a également attribué un «**coup de cœur**» au :

Groupe Wanted's pour leur rayonnement à porter en musique les couleurs de notre région et pour la sortie de leur CD qui leur a permis de gagner en notoriété.

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux habitants le 30 décembre 2016 à la maison bourgeoise.



Bastien Dayer



Photo: Philippe Nendaz



Photo: Philippe Nendaz

## Montagn'art: 1<sup>re</sup> décennie pour le Symposium international de sculpture sur bois

Une 10<sup>e</sup> édition qui s'est déroulée du 8 au 13 août et qui a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses.

Le thème imposé n'était pas des plus faciles : « Le Mouvement ».

Pour cette année de jubilé, l'organisation a voulu ouvrir ce symposium à un peu plus de sculpteurs que d'habitude, notamment avec plus de valaisans dont les habitués William Besse et Dominique Seppey mais encore Hugo Beytrison, René Lorenz et Anne Carlet qui s'est récemment installée à Bramois.

En tout, 15 artistes pour 5 nationalités (Italie – France – Biélorussie – Bulgarie et Suisse), qui étaient comme d'habitude répartis entre Thyon 2000, Les Masses, Les Collons 1800 – 1850 et 1900.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, Dominique et William ont rythmé la Place de la Tsena avec leurs tronçonneuses le mercredi 10 août.

De nombreux visiteurs ont parcouru les différents sites d'exposition dressés pour cette occasion unique qui permet aux curieux d'observer l'évolution d'une œuvre de son état brut (une bille de bois de 2 mètres de haut) jusqu'au terme de sa réalisation. Un atelier collectif en plein air qui privilégie les expérimentations artistiques.

A noter également pour cet anniversaire des moments de découvertes, de plaisirs et de détente que le comité d'organisation a voulu partager avec le CAAD (centre d'accueil pour adultes en difficulté) et Chez Paou. Ces associations ont bénéficié d'un espace de vente pour les nombreux objets de tous styles fabriqués par les personnes qu'elles accueillent. Présence aussi de Forêt Valais avec une expo itinérante, venu sensibiliser le public sur la fonctionnalité de nos forêts de protection avec des ateliers ludiques et instructifs pour petits et grands. C'est l'artiste Hugues Grammont qui s'est chargé de chauffer le public avant les résultats avec des numéros de magies à couper le souffle, dont notamment un numéro d'hypnose qui a subjugué les nombreuses personnes présentes.

Au terme de cette « compétition », c'est le public qui, comme de coutume, a joué le rôle de jury. Samedi 13 août, toutes les sculptures réunies aux alentours de la cantine aux Collons ont permis un dernier regard aux nombreux votants (500 bulletins de vote rentrés) et c'est au final le régional de l'étape Hugo Beytrison qui s'est imposé, devant le français Hugues Grammont et sur la 3<sup>e</sup> marche du podium, un autre français et un habitué du symposium, Alexandre Berlioz. De leur côté, les artistes ont également élu leur sculpture préférée.



Dominique Seppey et William Besse à Hérémence

A ce petit jeu, c'est Alexandre Berlioz qui a remporté la palme de cette édition 2016.

La magnifique sculpture acquise cette année est à admirer du côté de Prolin. Elle est l'œuvre de notre hérémensard Dominique Seppey.

Les réalisations des artistes qui participent au Symposium peuvent toujours être achetées. Si vous avez un coup de cœur pour l'une ou l'autre des sculptures n'hésitez pas à prendre contact au 079 420 70 51.

2017 verra un tournant pour cette manifestation puisqu'elle a décidé de « voler de ses propres ailes » avec la création d'une société indépendante, mais tout en gardant le soutien des entités locales que sont les offices du tourisme et les communes/bourgeoisies.

Elle se déroulera du 7 au 12 août avec pour thème « Les Saisons ».



Le 1<sup>er</sup> prix de l'édition 2016 réalisé par l'artiste valaisan Hugo Beytrison.

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
<b>Amicale des Chasseurs</b>	p.a. M. Marc-Antoine Genolet	Rte de la Condémine 13	1987 Héréence	ma-genolet64@bluewin.ch
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b>	p.a. M <sup>me</sup> Marielle Dayer	Ch. de la Fin 16	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
<b>Amicale Villageoise Mâche</b>	p.a. M <sup>me</sup> Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
<b>Caisse d'assurance du bétail</b>	p.a. M. Roger Dayer	Rue Centrale 5	1987 Héréence	
<b>Cercle Théâtral</b>	M. Andy Dayer	Rte Principale 9	1987 Héréence	andy.dayer@hotmail.com
<b>Chœur «St-Nicolas»</b>	p.a. M. Laurent Bovier	Ch. des Lilas 6	1950 Sion	laubov@bluewin.ch
<b>Chorale «St-Georges»</b>	p.a. M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
<b>Club de Pétanque</b>	p.a. M. Sierro Candide	Rte Principale 68	1987 Héréence	candidesierro@bluewin.ch
<b>Commission touristique</b>	p.a. M. Pralong Jean-Pierre	Rte Principale 13	1987 Héréence	jean-pierre.pralong@bluewin.ch
<b>Conseil de Communauté</b>	p.a. M. Yvan Delaloye	Rte de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
<b>Consortage d'Essertze</b>	p.a. M. Michel Mayoraz	Le Chemin Neuf 21	1987 Héréence	michelmayoraz@bluewin.ch
<b>Consortage d'Orcheraz</b>	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 25	1987 Héréence	
<b>Consortage de Mandelon</b>	p.a. M. Nicolas Gauye	Rte Devant l'Eglise 5	1981 Vex	
<b>Fanfare «La Dixence»</b>	p.a. M. Raynald Mariéthoz	Rue du Plan de la Croix 15	1982 Euseigne	raynaldmariethoz@bluemail.ch
<b>FC US Hérens</b>	p.a. M. Alain Favre	Case Postale 67	1981 Vex	
<b>Fifres et Tambours «Les Aiglons»</b>	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Ch. d'Ypresses 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
<b>Fondation Robert &amp; Mathilde Seppey</b>	p.a. M <sup>me</sup> Josiane Delavy	R. du Plan de la Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
<b>Groupe folklorique «L'Alouette»</b>	p.a. M. Didier Pitteloud	Battr. La Brecca 918	1987 Héréence	didier@informapitt.ch
<b>Guggenmusik «Les Peinsâkliks»</b>	p.a. M. Frédéric Bourban	Rue de la Vouârde 2	1987 Héréence	fredericbourban@gmail.com
<b>Héréence Jeunesse</b>	p.a. M. Simon Dayer	Rue des Abris 3	1987 Héréence	sim290694@hotmail.com
<b>Hérens Basket</b>	p.a. M <sup>me</sup> Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Héréence	
<b>Lè Tsaudric</b>	p.a. M. J.-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Héréence	
<b>Les Amis du Moulin</b>	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Héréence	bruno.genolet@bluewin.ch
<b>Les Amis du Pain</b>	p.a. M <sup>me</sup> Chantal Gauye	Ch. des Pyramides 1	1982 Euseigne	chantal.gauye@bluemail.ch
<b>Moto-Club Razes Pâquerettes</b>	p.a. M <sup>me</sup> Marielle Dayer	Ch. de la Fin 16	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
<b>Patrimoine Héréence</b>	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Héréence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
<b>Section Ste Bernadette</b>	p.a. M. Antoine Mayoraz	Rte Principale 68	1987 Héréence	amayoraz@hotmail.com
<b>Ski-Club «Héremencia»</b>	p.a. M <sup>me</sup> Raphaëlle Favre-Schnyder	Rte des Mayens 115 - CP 627	1992 Mayens-de-Sion	presidente@scheremence.ch
<b>Ski-Club «Les Pyramides»</b>	p.a. M. Frédéric Gauye	Faverze 19	1981 Vex	frederic.gauye@hotmail.com
<b>Société des Pêcheurs amateurs</b>	p.a. M. Fabio Giudice	Rte de Sion 6	1981 Vex	giudicef@yahoo.fr
<b>Société de Développement</b>	p.a. M. Charly Sierro	Case postale 22	1987 Héréence	heremence@valdherens.ch
<b>Sté de Gym «La Gentiane»</b>	p.a. M. Bertrand Cretton	Case postale 4	1987 Héréence	bertrandcretton@hotmail.com
<b>Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot</b>	p.a. M <sup>me</sup> Dayer Micheloud Clarisse	Rte d'Euseigne 12	1982 Euseigne	sauterot@gmail.com
<b>Société de tir «Le Grütli»</b>	p.a. M. Yannick Sierro	Route de la Fin 10	1982 Euseigne	sierroyannick@hotmail.com
<b>Sté des «Vieilles Cibles»</b>	p.a. M. P.-Alain Bourdin	Les Noutes 12	1772 Grolley	palbourdin@bluewin.ch
<b>Tennis-Club Héréence</b>	p.a. M. Willy Roh	Rte Derrière l'Eglise 29	1981 Vex	wroh@bluewin.ch
<b>Uni-Hockey-Club Hérens</b>	p.a. M. Georgy Zäch	Rte de Mâche 30	1987 Héréence	president@uhcherens.ch
<b>Union Villageoise</b>	p.a. M. Arsène Gaspoz	R. de la Combalette 5	1982 Euseigne	
<b>Team Hérens</b>	p.a. M. Théodoloz Daniel	Ch. de la Zinalette	1961 Vernamiège	

# Memento

## Administration communale (\*)

Tél. 027 282 50 20  
Fax 027 282 50 21

### Ouverture du bureau:

Lundi: 14h à 17h30  
Mardi: 14h à 18h  
Jeudi: 14h à 17h  
Vendredi: 14h à 17h  
E-Mail: [commune@heremence.ch](mailto:commune@heremence.ch)  
Web: [www.heremence.ch](http://www.heremence.ch)

## Cadastré (\*)

Tél. 027 282 50 27  
Fax 027 282 50 36

### Ouverture du bureau:

Mardi: 14h à 18h  
Jeudi: 14h à 17h30  
E-Mail: [cadastré@heremence.ch](mailto:cadastré@heremence.ch)

## Service technique (\*)

Responsable: M. Dayer Patrick  
Tél. 027 282 50 30  
Fax 027 282 50 21  
Natel 079 779 00 65

### Ouverture du bureau:

Mardi: 14h à 18h  
Jeudi: 14h à 17h30  
E-Mail: [patrick.dayer@heremence.ch](mailto:patrick.dayer@heremence.ch)

## Constructions (\*)

Tél. 027 282 50 29  
**Eau potable:**  
Tél. 079 628 60 00

## Appel sanitaire d'urgence

Tél. 144

## Conciergerie

Responsable:  
M. Sierro Jean-François  
Natel 079 212 62 37

## Salles communales

Réservation auprès  
de l'administration communale

## Ecoles à Hérémence

**1H à 6H:**  
Tél. 027 282 50 35  
**7H et 8H:**  
Tél. 027 282 50 34  
**CO Hérens à Euseigne:**  
Tél. 027 281 20 04

## Bibliothèque communale

**Ouverture:**  
Mardi: 16h à 19h  
Jeudi: 16h à 19h  
Fermé durant les vacances scolaires

## AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal  
Reçoit sur rendez-vous  
Tél. 027 282 50 22

## Pouvoir judiciaire

**Juge:**  
M<sup>me</sup> Schucan Sandra  
Tél. 079 517 31 28  
**Vice-Juge:**  
M<sup>me</sup> Beytrison Linda  
Tél. 079 455 85 48

(\*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

**Ensevelissements**

Responsable:  
M. Marc-Antoine Dayer  
Natel 079 697 72 64

**Etat civil pour le Val d'Hérens  
Office d'état civil de Sion**

Tél. 027 606 33 40  
Fax 027 606 33 44

**Offices de poste**

Edelweiss Market  
Hérémence: 027 281 20 66  
Euseigne: 027 281 21 73

**Hôpital régional de Sion**

Tél. 027 603 40 00

**Médecin**

D<sup>r</sup> Claude Marguerite De Rüter  
Rte de Sion 11 – Home St-Sylve,  
Rez inférieur – 1981 Vex  
Tél. 027 207 51 21  
Fax 027 207 51 22  
E-mail: cabvex@deruiter.ch

**Pharmacie**

Pharmacie de Vex  
Tél. 027 207 26 26

**Taxateurs officiels**

Dayer André, d'Emile – Hérémence  
Tél. 027 281 26 29  
Dayer Jean-René – Euseigne  
Natel 079 688 55 37

**Feu**

Numéro d'alarme: 118

**Police intercommunale**

info@police-herens.ch 027 207 23 36

**Résidence St-Sylve, Vex**

Tél. 027 208 50 00

**Association  
pour le Centre médico-social  
subrégional du Val d'Hérens**

Tél. 027 281 12 91  
Fax 027 281 12 33

**Société de développement  
du Val des Dix**

Tél. 027 281 15 33  
Fax 027 281 33 70

**Paroisse d'Hérémence**

Tél. 027 281 13 86

**Conseil de communauté**

Par Yvan Delaloye, Euseigne  
Tél. 027 281 38 63

**Service forestier**

Garde forestier du cône de Thyon:  
M. Bourdin Olivier  
Natel: 079 637 53 44  
Fax 027 207 31 51

**Distribution d'électricité**

Energie de Sion-Région SA (ESR SA)  
1951 Sion  
Tél. 027 324 01 11

**Stand de tir intercommunal  
à Praz-Jean**

Tél. 027 281 25 53

**Garde-chasse**

Gaspoz Pascal  
Natel 079 355 39 02



Commune  
**Hérémente**

[www.heremence.ch](http://www.heremence.ch)

